

BULLETIN

DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | Membres

Volume 3 no 56 – 4 mai 2021

Renouvellement des conventions collectives **Clarification sur l'offre monétaire**

À l'issue d'une rencontre avec les dirigeants de plusieurs organisations syndicales, le 2 mai 2021, le premier ministre François Legault a estimé avoir atteint le maximum de la capacité de payer de son gouvernement en offrant 8 % d'augmentation salariale sur trois ans dans le cadre des présentes négociations avec le secteur public. Selon le SPGQ, quelques nuances s'imposent à propos de ce 8 %.

À juste titre, plusieurs membres du SPGQ ont interpellé le syndicat à la suite de la conférence de presse du premier ministre qui a succédé à la rencontre de plusieurs chefs syndicaux, dimanche dernier. La question récurrente était « vais-je obtenir 8 % d'augmentation salariale ? » Pas tout à fait.

Dans leurs pourparlers à la table centrale (liée aux aspects monétaires) pour les unités d'accréditation de la fonction publique, des collèges et de l'Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel, les comités de négociation du SPGQ se sont vu offrir le 31 mars dernier :

- un ajustement salarial de 5 % sur 3 ans (1,75 % en 2020-2021; 1,75 % en 2021-2022 et 1,5 % en 2022-2023);
- une clause économique (ajustement de 1 % maximal en 2023 conditionnel aux variations du produit intérieur brut(PIB) et de l'indice des prix à la consommation (IPC);
- une clause remorque sur les paramètres d'augmentation;
- deux montants forfaitaires (1 000 \$ au dernier échelon en 2020-2021 et 0,66 \$ l'heure rémunérée pour tous en 2021-2022);
- la formation de deux comités interrondes sur le régime de retraite et les droits parentaux.

Bref, tout cela pourrait effectivement totaliser environ 8 %, mais sachez que la clause économique et l'ajustement potentiel de 1 % qui en découle ne sont pas automatiques. Par ailleurs, les montants forfaitaires sont non récurrents et donc exclus du calcul au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces montants ne devraient pas être calculés en pourcentage.

Les présidences du SPGQ et du SFPQ rencontreront conjointement le premier ministre et la présidente du Conseil du trésor, le 6 mai prochain à 13 h 30. À la réception de détails supplémentaires sur l'offre monétaire du gouvernement à la table centrale, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Line Lamarre
Présidente

>> Consultez les archives de nos Bulletins Dernière Heure

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

